

STOP

Tihange & Doel



FIN du NUCLÉAIRE asbl

www.findunucleaire.be

www.eindekernenergie.be – www.endederatomkraft.be

04.277.06.61

Affichez-moi !

Le mensonge de l'indispensabilité du nucléaire

Depuis 2012 et suite à de nombreux incidents liés à des centrales vétustes de moins en moins fiables, la part de la production des réacteurs belges dans l'électricité consommée a fortement baissé ; en 2015, cette production d'électricité nucléaire est tombée sous les 30 % de la consommation(1).

Fermer les cinq plus vieux réacteurs revient à se passer de 4.000 MW de puissance nucléaire sur les 6.000 installés, soit pas beaucoup plus que les 3.000 MW dont la Belgique s'est passée pendant cinq mois fin 2014 (les réacteurs T2, D3 et D4), ni même que les 2.500 MW quasiment pendant toute l'année 2015 suite à l'arrêt des réacteurs T2, D1 et D3. Il faut rappeler ici l'expérience japonaise d'après la catastrophe de Fukushima : tous les réacteurs (plus de 50) ont été arrêtés pendant plusieurs années. Le Japon, avec une part du nucléaire de près de 30 %, était dans une situation comparable à la Belgique en ce qui concerne la part du nucléaire, avec le désavantage de ne pas avoir, comme en Belgique, des interconnexions électriques avec les pays voisins.

Moyennant quelques mesures d'économie, on peut certainement se passer de ces cinq réacteurs immédiatement ; et des deux restants avec des mesures plus drastiques et peut-être quelques problèmes à un moment ou l'autre. Mais que représenteraient-ils par rapport au risque immédiat encouru et le coût en termes de santé pour les générations futures qui devront subir le cauchemar des déchets sans en retirer le moindre bénéfice ?

(1) Selon les données de l'Observatoire de l'énergie du SPF Économie, la production nucléaire brute en 2015 était de 26,1 TWh, la production brute d'électricité totale de 70,6 TWh et l'importation nette d'électricité de 21,1 TWh : un rapide calcul établit la part des deux centrales nucléaires belges à 28,5 %. Pour l'année 2011, le même calcul conduit à une part de 52 %.

L'illégitime industrie de l'atome

Sans la Convention de Paris signée en 1960 par les dirigeants de 16 pays européens qui se sont entendus pour limiter la responsabilité civile de l'exploitant en cas d'accident, il n'y aurait pas d'électricité atomique en Europe, aucune assurance ne voulant couvrir le risque engendré par cette industrie.

En cas d'accident grave, toute la Belgique serait touchée, de même que les pays voisins, et le coût serait quasiment entièrement reporté sur le citoyen. Une catastrophe nucléaire causerait la mort de dizaines de milliers de personnes, la maladie chez des centaines de milliers d'autres et compromettrait définitivement l'avenir de nos enfants. Des millions de personnes devraient abandonner leur foyer pour toujours.

Pour participer à notre action et faire pression sur nos dirigeants :

- **Coller cette affichette « STOP Tihange & Doel » à votre fenêtre.**
- **Adhérer à *Fin du nucléaire* asbl (5 € /an – BE55 0689 3115 3244) :**
 - **Voir www.findunucleaire.be**
 - **Téléphoner au 04.277.06.61**
 - **Fin du nucléaire asbl, Rue de la Charrette 141, 4130 Tilff**